



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants

Séance ordinaire du conseil des commissaires

28 mai 2025

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Règlement établissant la procédure pour l'examen des plaintes relatives aux fonctions de la commission scolaire

CC-250528-CA-0095

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-250326-CA-0071 approuvant les modifications au règlement n° BL2024-CA-29 : *Règlement établissant la procédure pour l'examen des plaintes relatives aux fonctions de la commission scolaire*;

ATTENDU QU'une consultation a eu lieu du 27 mars 2025 au 16 mai 2025;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, le syndicat des professionnelles et professionnels Sir-Wilfrid-Laurier (*représentant le personnel professionnel*), le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier – CSN (*représentant le personnel de soutien manuel*) et le SEPB-Québec-FTQ, section locale 577 (*représentant le personnel de soutien*) ont été consultés concernant le règlement et que leurs commentaires ont été reçus et pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Elena Ferrato que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications au règlement n° BL2024-CA-29 : *Règlement établissant la procédure pour l'examen des plaintes relatives aux fonctions de la commission scolaire*, tel qu'il apparaît au document n° CC-SWLSB-2025/05/28-CA-002;

ET QUE le règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public à ce sujet, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

La commissaire Anick Brunet appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Modifications de la politique relative aux *Établissements scolaires sécuritaires et bienveillants*

CC-250528-CA-0096

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-250326-CA-0072 approuvant les modifications à la politique n° 2018-CA-25 : *Établissements scolaires sécuritaires et bienveillants*;

ATTENDU QU'une consultation a eu lieu du 27 mars 2025 au 16 mai 2025;



ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, le syndicat des professionnelles et professionnels Sir-Wilfrid-Laurier (*représentant le personnel professionnel*), la Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier – CSN (*représentant le personnel de soutien manuel*) et le SEPB-Québec-FTQ, section locale 577 (*représentant le personnel de soutien*) ont été consultés concernant la politique et que leurs commentaires ont été reçus et pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Noémia Onofre de Lima que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications à la politique n° 2018-CA-25 désormais intitulée : *Politique sur la civilité, la sécurité et le respect dans les écoles et les centres*, comme le contient le document n° CC-SWLSB-2025/05/28-CA-003.

La commissaire Anick Brunet appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

